

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 4 mars 2026

DEL_20260304_15

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

23

26

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Hervé MORICE – Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM –Benoît PICHARD - Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA - Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC

Objet :

**Demande de
subvention fonds
vert pour la
végétalisation des
cours d'écoles de
l'ensemble scolaire
Léo Lagrange / Anne
Frank**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
5 mars 2026

Et que la convocation avait été faite le

18 février 2026
25 février 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Absents :

Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUHENECH -Alain DESMARS

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Considérant les objectifs d'adaptation de son patrimoine au changement climatique, la commune opère depuis plusieurs années à des travaux d'ampleur dans ses écoles. Ainsi l'ensemble scolaire Léo Lagrange - Anne Frank a bénéficié en 2025 d'un nouveau système de chauffage par géothermie qui est aujourd'hui en service et qui permet de réduire les consommations énergétiques et l'empreinte carbone de la commune.

Dans la même veine, des études sont en cours afin d'engager dès 2026 des travaux d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments de l'école maternelle. Ceci doit contribuer à réduire là aussi les consommations énergétiques et permettre d'accroître le confort des élèves et des personnels tout en rajeunissant et en modernisant l'image de ces bâtiments.

Des premières études de désimperméabilisation des cours d'école avaient été menées en 2024 par le CAUE. A l'époque les élèves, les personnels et les acteurs de la commune avaient pu faire remonter leur ressenti et leurs souhaits sur le devenir de ces cours. Sur la base de ces travaux et afin de poursuivre la transition de cet ensemble scolaire, la commune a ainsi décidé d'engager en 2026 des travaux de végétalisation des cours des écoles.

Ceux-ci doivent permettre de répondre à plusieurs objectifs : déminéraliser les cours, améliorer le ruissellement de l'eau de pluie, changer les pratiques, améliorer la qualité du cadre de vie scolaire ou encore participer au rafraîchissement des espaces extérieurs.

Sur cette base la commune envisage de solliciter une demande de fonds des villes. La présente demande de subvention est envisagée sur une base théorique de 25% du montant des travaux aujourd'hui inscrits au budget pour un montant de 153 000 €.

- **Le financement**

Les travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire 2026.

Deux lignes budgétaires sont ouvertes :

En dépenses

- Travaux de mise en œuvre de la végétalisation – Année 2026 - Article : 2128 – Opération : 16 - Fonction 212 - Inscription : 153 000 € TTC.

En recettes

- Au titre du Fonds vert – Année 2026 – chapitre 13 – Article 1313 – Inscription : 38 250 €.

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par la recherche d'autres subventions et par autofinancement communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission finance en date du 16 février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- **Article 1** : Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter la subvention susmentionnée pour la végétalisation des cours d'école de l'ensemble scolaire Léo Lagrange / Anne Frank.
- **Article 2** : Dire que la dépense et la recette sont prévues au budget 2026 de la commune (chapitre 21 pour la dépense et chapitre 13 pour la recette)
- **Article 3** : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT



Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :